



Syndicat
National
des Enseignements
du Second degré

Janvier 2011

SNES INFO GUYANE

*Ceux qui pensent que l'éducation et la formation coûtent cher
devraient essayer l'ignorance...*

LE SNES Guyane vous présente ses meilleurs vœux

Plus que jamais combatif, le SNES Guyane est heureux de vous souhaiter une très bonne année 2011.

Le non renouvellement de contrat.

La question du droit au renouvellement d'un contrat à durée déterminée pour les Enseignants non titulaires, alors même qu'il y a des emplois à pourvoir, a été tranchée par une jurisprudence du Conseil d'État en date du 23 février 2009 : la réponse est négative.

Non seulement cette jurisprudence, établit qu'un Agent public n'a aucun droit au renouvellement de son contrat, mais elle ajoute que le Recteur n'est pas tenu de motiver sa décision, ni d'assurer au Collègue futur chômeur la consultation de son dossier, avant de lui notifier la décision.

Autant dire qu'il n'existe aucune contrainte qui s'impose au Recteur pour décider de ne pas renouveler le contrat d'un Enseignant, sinon les bornes qu'il se fixe lui-même. Il s'agit donc d'un pouvoir discrétionnaire qui montre à quel point la contractualisation est incompatible avec la liberté d'enseignement et l'Indépendance des fonctionnaires.

En s'appuyant sur cette jurisprudence, le Recteur Robine a décidé de réduire au chômage un Collègue travaillant depuis 5 ans (dont plusieurs années en site isolé) sur la foi du seul rapport de l'Inspectrice

d'Histoire Géographie. Prétextant un chahut lors de sa visite, sans tenir compte des avis favorables des Chefs d'établissement obtenus chaque année, et sans lui accorder le droit de présenter sa défense, l'Inspectrice demande et obtient le non renouvellement de son contrat. Notre Collègue s'est vu notifié cette décision le 16 juillet 2010.

En remettant en cause l'engagement du Recteur Blanquer de recevoir les Collègues avant de décider du non renouvellement de leur contrat, le Recteur Robine, verse dans l'arbitraire et signifie aux Contractuels leur dépendance absolue vis-à-vis de l'Administration. Le recours massif à la vacance, les temps partiels imposés, les multiples contrats réalisant à peine un emploi, sont quelques uns des abus notables que s'autorise en toute impunité l'Employeur Public qui profite ainsi, sans vergogne, de sa situation de toute puissance.

Face à cette dérive bureaucratique qui remet profondément en cause l'indépendance du Service Public, la seule réponse possible est la défense collective. C'est par la mobilisation unitaire des Personnels que les Enseignants non titulaires obtiendront les conditions nécessaires à l'accomplissement des missions qui leur sont confiées.

CARTON ROUGE

Recherche désespérément professeur d'Espagnol pour les classes préparatoires du Lycée F. Eboué

Depuis Septembre, ces classes n'ont pas eu de cours d'Espagnol.

Comment expliquer que cette vitrine de l'excellence que constituent ces classes prépas, soient privées d'un enseignement de langue vivante ?

Comment se fait-il que l'Administration ait été incapable de pallier cette vacance de poste alors que dans le même temps le Proviseur refusait d'y affecter un Maître Auxiliaire ?

Manque d'anticipation du Rectorat ?

Manque de communication entre le chef d'établissement et le Rectorat ?

En tout état de cause les élèves sont lésés !

NOTE DE VIE SCOLAIRE

la stupidité ne tue pas !!

Pour contourner la réticence qu'ont les enseignants à se plier à cette farce au parfum de double peine pour les élèves, une moyenne (sic) des notes de « vie scolaire » est servie aux parents par certains chefs d'établissement... pas moins !!

Perturbateur + Assidu / 2 = UBU

Tous en grève le jeudi 20 janvier 2011. Manifestons à 9h00 devant le Rectorat pour obtenir un plan national de titularisation des personnels précaires et mettre fin à l'inacceptable.

Socle commun : attention, danger.

Cette année, les élèves de troisième devront avoir acquis le socle commun de connaissances et de compétences pour obtenir le brevet des collèges. Les Enseignants seront donc obligés de remplir le livret personnel de compétences de tous ces élèves. Les Inspecteurs Pédagogiques devront intervenir dans les collèges pour semble-t-il nous éclairer.

En tout cas, il n'y a aucun cadrage national. L'évaluation de compétences très généralistes et sans contexte est totalement laissée à l'appréciation des équipes pédagogiques. Sur quels critères les valider, dans quels champs disciplinaires, avec quel degré d'expertise, qui décide en cas de désaccord ? Toutes ces questions devront être tranchées par les Enseignants avec des « guides » fournis par les inspections académiques. On sait déjà que d'une académie

à l'autre, d'une discipline à l'autre, ces « guides » sont divergents, voire carrément contradictoires. Le socle n'aura donc rien de commun selon qu'il est évalué par celui-ci ou celui-là, dans tel établissement ou dans tel autre.

Le risque est important pour les élèves de ne pas avoir un traitement équitable, et pour les enseignants de passer tout leur temps à évaluer subjectivement des généralités totalement déconnectées de leurs champs disciplinaires.

Le SNES, conscient d'une part des obligations de service faites aux enseignants, des dangers importants en germe dans l'idéologie du socle commun et de la situation des élèves face au brevet des collèges, appelle les collègues collectivement à ne pas renseigner le livret personnel de compétences le premier et le deuxième trimestre et à le valider systématiquement lors du troisième trimestre.

MENACES SUR L'ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE

A l'instar du SNES FSU qui avait déjà dénoncé la volonté de remettre en cause la voie technologique, la réforme des séries technologiques STI et STL a reçu un avis défavorable du Conseil Supérieur de l'Éducation.

Cette Réforme, malgré tout retenue, sonne le glas de ce qui a fait la spécificité de cette voie depuis 150 ans, à savoir le travail pratique autour de l'objet technique qui sera désormais remplacé par des cours aux contenus théoriques et peu attractifs. En outre, cette réforme remet en cause la spécificité des enseignements dispensés dans les disciplines générales.

C'est sans conteste une atteinte à la démocratisation du lycée puisque ces séries offraient à de très nombreux jeunes des perspectives d'études courtes et qualifiées (BTS, DUT).

Pour les collègues il y va du devenir de leur discipline. En tout état de cause les conséquences se chiffreront en suppressions de postes massives. Que deviendront ces professeurs ? Les propositions de reconversion prévues sont inacceptables.

Au lycée LG Damas, les collègues inquiets sont reçus individuellement par le DRH, par le doyen des IPR ainsi qu'un missionnaire du ministère ce mercredi 15 décembre.

Nous vous engageons à signer une motion contre cette réforme au Conseil d'administration des établissements concernés (motion disponible sur le site national du SNES).

Précaires : Titularisation ?

Sous la pression de l'action syndicale, le Ministère de l'Éducation Nationale, semble concéder quelques avancées vers la titularisation des contractuels.

La titularisation de tous les précaires dans la fonction publique d'État est une revendication que le SNES et la FSU n'ont cessé de défendre. C'est donc avec un intérêt certain que nos organisations examinent les propositions du Ministère. Quelles sont-elles ?

- Pour les seuls CDI, un second CAPES interne avec dossier pour l'admissibilité,
- Amélioration de l'accès au CDI,
- Fin du recours à la vacance.

Ces propositions sont insuffisantes et doivent être élargies pour permettre la titularisation de tous les précaires, CDI ou non, y compris AED et contrats aidés.

Aussi, le SNES et la FSU appellent tous les personnels à une journée de grève et de mobilisation unitaire afin de peser sur les négociations en cours et mettre un terme à la précarité en général et dans l'Éducation Nationale en particulier.

Tous en grève le jeudi 20 janvier, Rendez-vous dès 9h00 au Rectorat.

Élections aux CCP des enseignants non titulaires, rappel des résultats de l'ensemble des académies.

FSU 46 sièges (46,9 %)	CGT 16 sièges (16,3 %)
SGEN 10 sièges (10,2 %)	UNSA 8 sièges (8,2 %)
SUD 2 sièges (2 %)	Sur un total de 98 sièges

Ecrire :
SNES GUYANE
BP 847
97339 CAYENNE Cedex

Venir : Mont Lucas Bâtiment C,
n° 34 / 35, Cayenne

Tél : 05 94 30 05 69
Fax : 05 94 31 00 57
Courriel : s3guy@snes.edu
Site : <http://www.guyane.snes.edu>

COMMUNIQUE DE PRESSE

La FSU Guyane s'incline devant la mémoire de Paul DEBRIETTE professeur retraité d'Histoire et de Géographie.

Notre camarade a trouvé la mort le vendredi 26 novembre 2010 dans le massif central à l'âge de 66 ans. Il a été incinéré le samedi 4 décembre.

Paul DEBRIETTE a été un militant hors pair, engagé dans la vie politique et syndicale, il a œuvré à l'émergence de la FSU Guyane et au rayonnement du SNES Académique.

Fervent défenseur des valeurs républicaines il a été de tous nos combats, de toutes nos luttes, sa disparition nous affecte doublement, car c'est aussi un ami qui nous tire sa révérence. Salut Paul !

La FSU Guyane présente ses sincères condoléances à sa famille et à ses amis.

Pour la FSU et le SNES

Alain BRAVO

Secrétaire Départemental de la FSU

Cayenne le 2 Décembre 2010

Collège Matoury 3 : des dérives inquiétantes.

Est-il normal de solliciter les élèves pour qu'ils écrivent des lettres de dénonciation contre leurs enseignants ?

Peut-on concevoir que ces écrits soient conservés des mois durant, sans les vérifier, sans en avertir la personne concernée puis les utiliser comme éléments à charge ?

Est-ce une pratique pédagogique ordinaire d'organiser des heures de vie de classe pour que les élèves débattent et déblatèrent sur leurs professeurs puis en transmettre un rapport à la hiérarchie ?

Est-il acceptable que soit organisée une réunion où les élèves d'une classe, devant quelques parents et quelques collègues choisis et en présence du chef d'établissement et de son adjoint, accusent de la manière la plus outrancière et insultante un enseignant cloué au pilori ?

Est-ce normal de faire distribuer une lettre anonyme signée « un parent d'élève » vantant l'honneur et le courage de ces élèves qui ont su dénoncer et accuser leur enseignant ?

Taire de tels actes :

- c'est mettre en danger les personnels face à des élèves qui n'ont plus aucun repère d'autorité,
- c'est mettre ces mêmes élèves en danger dans leur devenir de citoyens,
- c'est laisser la porte ouverte au développement du **caïdat** sur les décombres de la relation élèves / enseignants.

Il est de notre devoir de les dénoncer et de tout faire pour empêcher leur répétition. Vingt et un enseignants ont signé une pétition dans ce sens et le SNES demande audience auprès du Principal.

Collège Auguste DEDE

CAHIER DE TEXTE EN LIGNE.

La circulaire Ministérielle (BO n°32 du 9 septembre 2010, circulaire n° 2010-136) précise que le cahier en question ne rentre en application qu'à la rentrée 2011. Et bien non, le Principal du Collège DEDE, pour faire allégeance à une minorité de parents parvenus, supprime purement et simplement le cahier de texte papier tentant ainsi d'imposer aux enseignants ce nouveau gadget, inaccessible à des centaines de parents.

MUNE et l'élitisme à la sauce locale !!

Pour donner des gages et faire « risette » aux mêmes parents, le Principal du CLG A DEDE ampute de 30% le budget du Fond Social Collégien. Parallèlement, il augmente de 100% celui des voyages qui profitent à peine à 4% des élèves. Ceci avec la bénédiction des parents des ces 4% !! Et la boucle est bouclée, vive l'école républicaine !!

GESTION DES PERSONNELS

Soyez vigilants car de nombreuses circulaires concernant votre carrière, sont affichées dans votre établissement ou sur le site de l'académie de Guyane :

- Circulaire du 29 Novembre 2010 : demande d'exercice à temps partiel (Date limite des demandes 31 Janvier 2011)
- Circulaire concernant les disponibilités et les réintégrations (Dates limites des demandes 25 mars 2011)

Permanences

Lundi : 8h-12h /15h-17h
Mardi : 8h-15h30
Mercredi : 8h-12h
Jeudi : 8h-12h/15h-17h

Ont collaboré à cette circulaire :

Sarah EBION, Marie DE LA FUENTE,
Hélène FIANDRA, Christophe BOUCHY,
Alain BRAVO, Christophe THEGAT.

Des certificats médicaux pour l'UNSS au collège Matoury 3.

On nous signale au collège Matoury 3 que le médecin conseil du Rectorat réalise depuis plusieurs années des actes médicaux (délivrance de certificats d'aptitude à la pratique d'une activité sportive) auprès des élèves du collège. Entre 80 et 100 élèves, chaque année, seraient concernés et passeraient cette visite médicale contre la somme de 5 euros.

Il est souhaitable que l'Académie favorise la pratique du sport et nécessaire que celle-ci soit contrôlée médicalement, de façon sérieuse, pour que les élèves ne soient pas mis en danger. Mais cette activité médicale n'apparaît pas dans le projet d'établissement du collège, et les sommes perçues n'ont jamais été portées au budget de l'établissement.

Le SNES demandera donc qu'un projet soit présenté au Conseil d'Administration du collège Matoury 3 et proposera que ces visites soient gratuites. Par ailleurs, nous demandons les documents comptables relatifs à la perception des sommes versées par les familles, dans le cadre de ces visites médicales.

RETRAITES :

Une victoire à la PYRRHUS

Même votée la réforme des retraites de Sarkozy-Fillon reste inique, injuste, et insupportable. Le rejet de cette réforme par la grande majorité de la population, la mobilisation et la détermination des partenaires sociaux n'ont pas permis de faire céder le pouvoir. Le gouvernement Sarkozy-Fillon confirme son mépris pour l'expression majoritaire du peuple, pour le corps social, pour le dialogue social. De ce conflit social le pouvoir en sort cependant affaibli : Le roi est nu !

Les prochaines mobilisations confirmeront le refus de la politique anti-sociale de ce gouvernement. L'action continue donc, déjà un RDV : le 22 Janvier 2011 !! et... BONNE ANNEE !!

DOTATION 2011

La saignée continue, près de 8000 postes supprimés dans l'Éducation Nationale (dont 4800 dans le second degré) pour l'année 2011. En tout c'est 28000 postes d'enseignants en moins depuis 5 ans.

La dotation de notre académie est positive en valeur absolue, mais reste nettement insuffisante en regard des besoins et des retards structurels. L'académie n'arrête pas de courir après un énorme retard chronique de moyens humains.

Déjà l'an dernier, par un tour de passe-passe entre heures sup et heures poste, la Rectrice avait tenté de masquer cette situation, mais aujourd'hui, le Ministère reconnaît que la Guyane est l'une des académies parmi les plus mal dotées.

Une mobilisation Nationale est prévue le samedi 22 janvier pour dénoncer cette situation et d'exiger les moyens nécessaires.

Campagne de la FSU pour les services publics

Garants de l'égalité sociale et spatiale, les services publics en Guyane restent indigents. Les préjugés savamment entretenus, présentant les fonctionnaires comme des nantis, n'aident pas à la clarification. Aussi, la perception qu'à la population de ses services publics est déformée et floue.

La FSU Guyane mettra à profit cette campagne pour réaffirmer que, dans un territoire sinistré, les services publics constituent une réponse car ils garantissent solidarité, justice et équité.

Qui veut être prof aujourd'hui ?

1300 candidats présents au CAPES de maths pour 950 postes, 1400 présents au CAPES de lettres modernes pour 800 postes. Qui s'en étonne ? Les conditions faites aux stagiaires et la dévalorisation orchestrée du métier ne peuvent susciter l'intérêt. La crise du recrutement qui se profile est inquiétante et aura pour conséquences l'accroissement de la précarité et la dégradation des conditions de travail.

Stages de formation syndicale

Le SNES Guyane a organisé deux stages de formation syndicale :

Les 21 et 22 octobre, avec Fabienne BELIN, secrétaire nationale du SNES sur le thème « militer dans les établissements ». Le rôle du S1 d'établissement, le Conseil d'administration, les droits syndicaux ont été abordés et débattus en présence d'une trentaine de participants engagés à vos côtés dans les établissements.

Les 9 et 10 décembre avec Sandrine CHARRIER, secrétaire Nationale du SNES en charge du secteur contenu sur le thème du collège. Trente cinq militants ont échangé sur les questions du socle commun, du livret personnel de compétences, de l'Histoire des Arts et ont pu mettre en perspective les réformes engagées avec les politiques menées dans d'autres pays.

Bravo aux intervenants et aux participants dont l'engagement est la marque d'un syndicalisme vivant.